

MAIRIE de BAGES
Place Juin 1907
11100 BAGES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2019

Etaient présents :

Marie BAT, Jean-Luc RIPOLL, Marc PROGLIO, Jean-Pierre LLASAT, Annick THEVENIN, Sylvie TESQUIÉ, Etienne BESANCENOT, Elodie COLOMINE, Samira CABANNES, Maria BIELLE.

Etaient absents :

Paul LIGNERES, Jean-Louis RIO, Laetitia SIX, Rachel HADJADJ, Éric FIGUE-HENRIC.

Procurations :

Paul LIGNERES à Samira CABANNES
Laetitia SIX à Maria BIELLE
Rachel HADJADJ à Jean-Luc RIPOLL
Eric FIGUE-HENRIC à Etienne BESANCENOT

Secrétaire de séance :

Jean-Luc RIPOLL.

La séance du Conseil Municipal du 10 Avril 2019 est ouverte à 20 heures 30 par Madame le Maire.

Après avoir procédé à l'appel des présents, le quorum étant atteint, l'assemblée est invitée à délibérer.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de désigner son secrétaire de séance Monsieur Jean-Luc RIPOLL est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

01°) Compte Administratif 2018

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif est un état de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif.

Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Elle présente le compte administratif 2018 qui se résume ainsi :

En fonctionnement,

Les dépenses s'élèvent à	858 562.49 €
Les recettes s'élèvent à	1 074 609.49 €
Donc il en résulte un excédent de	216 047.00 €

En investissement,

Les dépenses s'élèvent à	344 404.95 €
Les recettes s'élèvent à	242 639.70 €
Donc il en résulte un déficit de	101 765.25 €

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal. La Présidence est laissée à Madame Sylvie TESQUIÉ, Conseillère Municipale.

Hors de la présence de Madame Marie BAT, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 de la comptabilité M14.

02°) Compte de Gestion 2018 du Trésorier Narbonne Agglomération

Madame le Maire expose à l'Assemblée que le compte de gestion est établi par le Trésorier Narbonne Agglomération à la clôture de l'exercice. Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018, et après avoir approuvé le compte administratif 2018, il est nécessaire de se prononcer sur le Compte de Gestion 2018 dressé par le Trésorier Narbonne Agglomération.

Après présentation du budget primitif 2018 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, après approbation du Compte Administratif 2018, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2018 du Trésorier Narbonne Agglomération**

03°) Affectation de résultat 2018

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2018.

Le Compte Administratif 2018 fait ressortir un excédent de clôture de fonctionnement de 377 099.18 €.

Compte tenu du déficit d'investissement de 255 368.29 €, et des restes à réaliser en dépense de 26 519.05 € et en recette de 24 916.10 €, il est nécessaire, conformément à la loi, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit la somme de 256 971.24 € au 1068 en investissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ⇒ **D'affecter la somme de 256 971.24 € au R 1068 en investissement,**
- ⇒ **De reporter la somme de 120 127.94 € au R 002 en fonctionnement.**

04°) Taux d'imposition 2019

Après lecture de l'état 1259 de notification des taux d'imposition des 3 taxes, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au code général des impôts, ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finance.

Elle propose à l'Assemblée de ne pas augmenter les taux par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 à savoir :

Taxes	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2019	Produits correspondants
Taxe d'habitation	1 117 000	20,64 %	230 549
Taxe foncière bâtie	731 600	32,26 %	236 014
Taxe foncière non bâtie	31 200	107,66%	33 590
TOTAL			500 153 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition à l'identique pour l'année 2019.

05°) Budget Primitif 2019

Avant la présentation du Budget Primitif 2019, Madame le Maire rappelle que le vote du budget est un acte politique fort renouvelé chaque année avec la plus grande sincérité.

Ce budget a été élaboré avec l'ensemble des élus au cours des réunions hebdomadaires du mercredi soir. Il répond aux attentes de qualité de vie de toutes les générations des habitants dans leur diversité sans alourdir les taxes communales. Nous essayons de moderniser notre commune dans sa globalité (Bages, Prat de Cest, Les Pesquis), attentifs au Patrimoine dans ce bel écrin paysager.

Le budget, malgré une baisse des dotations de l'Etat à hauteur de 4.27 % cette année, exprime en chiffre la stratégie de l'équipe municipale en charge des décisions et reflète les valeurs auxquelles nous sommes attachées. Il s'agit pour nous de renforcer le lien social, de donner toute sa place aux échanges, à la construction d'une vraie communauté de vie sur le village. Il est vraiment question-là de faire ensemble.

Nous soutenons au mieux l'éducation, les activités périscolaires de qualité et variées, l'intervention en arts plastiques dans nos classes, l'éducation à la santé (programme LECODE avec Port la Nouvelle), nous accompagnons au mieux le centre de loisirs par les financements de personnel qualifié, les sorties....

Nous poursuivons à l'identique le versement des subventions aux associations. Elles rassemblent, proposent des animations, des repas sur le village, des ouvertures sur le monde.... Parfois, elles se regroupent pour des temps plus intenses sur l'année : Les Saveurs du Monde, la Pratgestoise, l'exposition d'été à la Maison des Arts, témoignent de cette vitalité et de cette ouverture au monde....

Après présentation des documents budgétaires et des différents chapitres en fonctionnement et en investissement, Madame le Maire propose le vote le Budget Primitif 2019 par chapitre à savoir :

- ⇒ En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 157 925,00 € avec un virement en investissement de 179 010,00 € et avec un excédent antérieur reporté de 120 127.94 €.
- ⇒ En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 664 724,00 € avec une affectation au 1068 de 256 971.24 € et avec un déficit reporté de 255 368.29 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2019 de la comptabilité M14.

06°) Approbation du rapport d'évaluation de la CLET du 19/02/2019

Vu le rapport élaboré par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) du Grand Narbonne, transmis à la commune par la Présidente de la C.L.E.C.T. en date du 25 février 2019, retraçant le montant des charges transférées relatives aux compétences : « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », et « promotion du tourisme »,

Considérant que la C.L.E.C.T. a évalué la révision des montants des attributions de compensation des communes selon la méthode de droit commun et selon la méthode dérogatoire prévue à l'article 1609 nonies C- V - 1° bis précité,

Rappelant que le rapport transmis doit être approuvé par la majorité qualifiée des communes afin que le Conseil Communautaire puisse se prononcer, à défaut le coût net des charges transférées sera constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport du 19 février 2019 de la C.L.E.C.T. du Grand Narbonne, relatif à l'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération, suite à la prise des compétences : « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », et « promotion du tourisme ».

07°) Convention de mise en œuvre du dispositif La Tempora – Edition 2019

Le Grand Narbonne, par délibération n° B-26/2011 a impulsé le dispositif La Tempora afin de mettre en synergie le territoire en associant les communes et en créant l'itinérance d'artistes régionaux, nationaux et internationaux. Ce partenariat prévoit pour les communes qui le souhaitent d'accueillir un spectacle par an issu de la sélection proposée par le Grand Narbonne.

Aussi, la représentation « HOMMAGE A BERANGER » par SANSEVERINO s'inscrit dans la continuité de cette coopération culturelle telle que visée ci-dessus, et la commune de Bages accueillera ce spectacle le Vendredi 05 juillet 2019, à 21 heures 30, au Boulodrome de Bages.

Afin de mettre en place ladite manifestation culturelle du dispositif de la Tempora 2019, il est nécessaire d'établir une convention qui précisera l'ensemble des engagements des différentes parties.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention du dispositif La Tempora 2019 pour le spectacle « HOMMAGE A BERANGER » par SANSEVERINO.

8°) Convention d'adhésion au Service de Délégué à la Protection des Données mutualisé du CDG11

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de l'Aude a créé et mis en place un service de Délégué à la Protection des Données Mutualisé pour une mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données).

Elle propose de faire appel à ce service et de désigner comme Délégué à la Protection des Données de la commune la personne attitrée du Centre de Gestion.

Madame le Maire présente à l'Assemblée une convention qui a pour objet de définir les conditions générales d'adhésion au service Délégué à la Protection des Données Mutualisé du Centre de Gestion de l'Aude.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention d'adhésion au service de Délégué à la Protection des Données Mutualisé du C.D.G. de l'Aude.

09°) Convention d'adhésion au réseau départemental des bibliothèques de l'Aude

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée de la convention d'adhésion au réseau départemental des bibliothèques de l'Aude fixant les obligations de la commune et celles du Département par l'intermédiaire de la Bibliothèque Départementale de l'Aude.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion au réseau départementale de la BDA.

10°) Règlement des cimetières de Bages et Prat de Cest

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il serait nécessaire d'avoir un règlement intérieur pour les cimetières de Bages et Prat de Cest.

Considérant qu'il est indispensable d'établir un règlement des cimetières communaux afin d'assurer le bon ordre, la décence, la sérénité, la salubrité et la tranquillité publique dans les cimetières de Bages et Prat de Cest,

Considérant que la commune de Bages n'avait, à ce jour, pas de règlement intérieur pour les cimetières de Bages et Prat de Cest,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le règlement municipal des cimetières de Bages et Prat de Cest.

11°) Affaires diverses

❖ Nettoyage sur la commune

Madame le Maire et son Conseil Municipal tenaient à remercier l'Association Les Verts de Terre et le CAT des Hirondelles pour le nettoyage régulier le mardi après-midi sur la commune, ainsi que la participation aux opérations nettoyage Printemps/Automne sur la commune

LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 HEURES 45 MINUTES

Vu pour être affiché, le 11 avril 2019, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à BAGES, le 11 avril 2019

Madame le Maire
Marie BAT



Le Maire certifie que le
compte-rendu des
délibérations a été
affiché à la porte de la
mairie le :
11 avril 2019
et que la convocation du
Conseil Municipal a été
faite le :
03/04/2019